



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-622-02 Kertész

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Jardinier(ère)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- exécuter des tâches de fruiticulture;
- exécuter des tâches de viticulture;
- exécuter des tâches de producteur de légumes;
- utiliser, conduire et entretenir des instruments et des machines;
- utiliser et constituer des documentations;
- exécuter des tâches organisationnelles;
- assurer la préparation commerciale;
- assurer la vente;
- créer et gérer une entreprise;
- élaborer des plans et des calculs;
- respect des règles de sécurité au travail.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6113 Producteur de légumes

6114 Viticulteur et fruiticulteur

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																								
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>            34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 3</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 4</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien            4 bien            3 moyen            2 passable            1 insuffisant</p>																								
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Connaissances d'emploi et de jardinage</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve écrite centrale</td> <td>Exploitation, entrepreneuriat et commerce d'horticulture</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Exploitation d'horticulture</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de reconnaissance, travaux de jardinage</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exploitation d'horticulture</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Connaissances d'emploi et de jardinage	5	10.00	Épreuve écrite centrale	Exploitation, entrepreneuriat et commerce d'horticulture	5	10.00	Épreuve orale	Exploitation d'horticulture	5	30.00	Épreuve pratique	Épreuve de reconnaissance, travaux de jardinage	5	20.00	Épreuve pratique	Exploitation d'horticulture	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances d'emploi et de jardinage	5	10.00																						
Épreuve écrite centrale	Exploitation, entrepreneuriat et commerce d'horticulture	5	10.00																						
Épreuve orale	Exploitation d'horticulture	5	30.00																						
Épreuve pratique	Épreuve de reconnaissance, travaux de jardinage	5	20.00																						
Épreuve pratique	Exploitation d'horticulture	5	30.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																								
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																									
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle            Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																									

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Qualification élémentaire.
- Il est nécessaire de remplir des conditions d'aptitude médicales.

### Modules d'exigences professionnelles:

11497-12 Animation de personnel I  
10961-16 Connaissances de base d'horticulture  
10962-16 Connaissance relatives aux jardiniers  
11025-16 Production horticole  
11024-16 Travaux horticoles  
11499-12 Animation de personnel II  
10960-16 Connaissance de base d'entrepreneuriat et de commerce

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:  
Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**